

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 12 mars 2025**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250312-DEL202518-AR



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M Bruno TRAVERT ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

Excusé(s) :

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Isabelle GILARDOT à M Jacques BOURRETERE
M Philippe DUROSOY à Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE
Mme Pascale VOGT à M Gilles LAHITTE

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 03 018 : Annulation de l'aliénation de l'appartement sis 15 Avenue de la Liberté

Vu la délibération n°2024 12 075 du 23 décembre 2024 portant sur l'aliénation de l'appartement sis 15 Avenue de la Liberté à M et Mme DECORBEZ ;

Vu le courrier de M et Mme DECORBEZ Michel et Francine, demeurant à Pouillon 1246 Chemin d'Orossen en date du 17 janvier 2025, dans lequel ils renoncent à acquérir l'appartement communal sis 15 Avenue de la Liberté et cadastré AB 510 pour un montant de 240 000 € ;

Considérant que la délibération susvisée n'a plus lieu d'être, il est proposé à l'assemblée :

- d'abroger la délibération n°2024 12 075 du 23 décembre 2024.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'abroger** la délibération n°2024 12 075 du 23 décembre 2024.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

